



Déclaration Liminaire de la Formation Spécialisée du 28 septembre 2023

Au 1er Juillet 2023, le point d'indice a connu une revalorisation de seulement 1,5%, passant ainsi de 4,85€ à 4,9227 €. Même pas de quoi atteindre la barre symbolique des 5€. Pour cacher la misère et faire oublier l'inflation de ces dernières années, le gouvernement a fait paraître au Journal Officiel le décret du 31 juillet 2023 portant création de la fameuse prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique et donc de la DGFIP. Prime forfaitaire, non reconductible, soumise à plusieurs conditions, avec un barème de modulation, à percevoir "à l'automne", imposable.

Comme toute prime elle ne sera pas prise en compte pour la retraite. Pour la CGT, Cette prime ne fera pas avaler la faiblesse de l'augmentation du point d'indice et les petits bricolages sur les grilles. Cette mesure n'est pas de nature à répondre aux revendications salariales et à la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 qui s'élève désormais à plus de 16 %. Contrairement à ce qu'affiche le gouvernement, l'évolution des rémunérations en 2023 ne sera pas de 2,5% mais bien seulement de 1,5%. En effet, les 5 points d'indice qui permettent, avec d'autres éléments, d'arriver aux 2,5%, ne seront appliqués qu'à partir de janvier 2024 sans rétroactivité. Autre fait grave : c'est par la baisse et le gel de crédits au titre des Projets de Loi de Finance et de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2024 que le gouvernement entend financer ces mesures, autrement dit par le recul de nos droits et des services publics.

Bref, cette prime est surtout exceptionnellement compliquée, combien de personnes vont réellement la toucher ? Quelles sont les rémunérations qui entrent dans le calcul ?

Petit exercice pratique, nous vous invitons à calculer votre prime.

Pour cela, rien de plus simple, voici la recette :

- Prenez vos fiches de paie de juillet 2022 à juin 2023
- Additionnez le total de la première colonne (« à payer »)
- Incluez le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, l'Indemnité d'Administration et de Technicité, l'Indemnité Fofaitaire pour Travaux Supplémentaires, la nouvelle bonification indiciaire, les Allocations Complémentaires de Fonction, la prime de rendement, l'indemnité mensuelle de technicité, la participation à la Protection Sociale Complémentaire, le forfait télétravail, la prime de restructuration ...

Attention à l'indigestion ...

- Enlevez un peu de prise en charge employeur des frais de transport, les indemnités GIPA, le montant du transfert primes/points
- Faites bien attention aux régularisations

- Une fois la tranche de prime déterminée, ajoutez un soupçon de proratisation en fonction des temps partiels ou des durées d'emploi réduites

Et voilà c'est prêt, plus qu'à déguster. Ah oui j'oubliais ! A consommer avec modération, car c'est imposable !

En plus d'avoir le ventre vide, les agents vont travailler la boule au ventre. Les services des Finances Publiques sont mis à mal et les agents pâtissent de cette dégradation de leurs conditions de travail. Faut-il rappeler le mal-être que GMBI a généré pour les agents des SIP, SDIF, SIE ? Les usagers sont de plus en plus mécontents, ce qui influe directement sur l'environnement de travail et sur le bien-être des agents, sans compter le manque de moyens mis en œuvre pour sécuriser les sites, comme le montrent les « incidents » survenus sur différents sites.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels regorge chaque année de revendications qui restent sans réponse. L'absence d'un médecin de prévention qui perdure est également un rappel flagrant du manque de considération des problèmes des agents.

Pour parfaire le tableau, la Direction locale souhaite mettre en place le fameux « Flex Office » avec une application prévue au 1^{er} septembre 2024 sur le site de la rue des Clercs de Metz. Encore une fois, il s'agit d'une décision qui se fait au détriment de la santé et du bien-être des agents. Mais comment pourrait-il en être autrement lorsqu'on décide de rassembler des services sous prétexte de rationaliser les implantations, dans des bâtiments centenaires dont les murs ne sont pas extensibles ?

La CGT Finances Publiques 57 soutiendra les collègues, défendant leurs droits légitimes à de bonnes conditions de travail et au respect de leurs missions. Elle demande une réelle prise de conscience de la part de la Direction sur les conditions de travail qui se dégradent.